

MAIRIE DE MURINAIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JANVIER 2024 A 18H00

PRESENTS : Messieurs ISERABLE Patrice, MATUISSI René, REYNAUD Raphaël, BLACHE Franck, TILLY Yves, FREMONT Loïc et Mesdames MISKULIN Christelle, GUILLAUBEY Germaine et CRINON Annie.

Tous les conseillers saufs :

Absent(s) excusé(s) : GUILLAUBEY Germaine

Absent(s) non excusé(s) :

Monsieur FREMONT Loïc est désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 18 H 08,

Monsieur Le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

- 1. Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2023.**
- 2. Délibération portant sur la Restructuration d'une ancienne Aumônerie en Mairie et logement et extension garage existant / Validation du choix de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire indique que la commune a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancienne Aumônerie en Mairie et logement.

Monsieur le Maire informe que le choix s'est porté vers l'EURL L'ATELIER, représenté par Monsieur Dominique BOUVAREL, Architecte DPLG. Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1- **ACCEPTÉ** la proposition de l'équipe représentée par Monsieur Dominique BOUVAREL pour un montant total s'élevant à 58 000.00€ HT soit 69 600.00 € TTC
- 2- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.
- 3- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

- 3. Délibération portant sur le plan de financement pour les travaux d'éclairage public : Rénovation abords Eglise**

Suite à notre demande, le Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Commune de Murinais
Affaire n°23-003-272
EP – Abords Eglise

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 4 481 €
- Le montant total des financements externes s'élève à 2 591 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à 140 €

- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 1 751 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel 4 481 €
- Financements externes 2 591 €
- Participation prévisionnelle 1 891 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

-PREND ACTE de sa contribution aux frais de TE38 d'un montant de 140 €

-PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 1 751.00 €

-PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal. Pour un paiement en trois versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

4. Délibération portant sur la reprise des restes à réaliser

M. le Maire, présente au Conseil le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

Reste à réaliser en recettes d'investissement 0.00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement 58 537.86 €

Les 0.00 € concernent les travaux d'isolation de la Maison Bourg (40 453.98 € et de la participation au déficit foncier de l'EPFL 18 083.88 €).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

De reprendre dans le budget 2024, le Reste à réaliser en dépenses d'investissement de **58 537.86 €** (chapitre 204 et 21)

5. Délibération portant sur la participation financière 2023/2024 au fonctionnement du Centre Médico Scolaire situé à Saint-Marcellin

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le coût par élève des frais de participation financière au fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Saint-Marcellin s'élève à 3.70 € par élève.

Concernant Murinais, il y a 25 élèves scolarisés au premier degré, ce qui établit les frais de participation financière 2023/2024 à 92.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

-VERSER sa participation financière 2023/2024 au Centre Médico Scolaire de Saint-Marcellin fixé à 92.50 €.

- INDIQUE que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision

6. Questions diverses

M. le Maire informe du remplacement de la cuve de gaz à la Halle des Sports qui a eu lieu le 15 janvier, et celle se situant au 10 Rue du Bourg sera remplacée le 19 février 2024, cela suite au changement de fournisseur de gaz.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée suite à la visite de la maison proposée à la vente à la Commune. Il fait part de ses idées d'aménagements. M. Matuissi, fait également part de ses idées de rénovations et aménagements. M. Tilly note qu'il y a des travaux d'isolations à faire. M. Reynaud demande quel est le montant du loyer qui pourra être proposé pour ce logement après travaux.

M. le Maire informe l'assemblée, de la réception de la nouvelle carte des aléas, et invite l'assemblée à la consulter.

M. le Maire, informe l'assemblée de la programmation d'un rendez-vous avec le référent sureté de la gendarmerie au sujet de la vidéosurveillance.

La séance se termine par une discussion au sujet du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui doit être fait pour la commune.

Fin de séance : 19 H 00.

Le Maire



Secrétaire de Séance

